

Le général de Gaulle et la francophonie

Valérie-Barbara Rosoux

Volume 16, Number 1, 1997

Prismes nationaux de la francophonie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040049ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040049ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roux, V.-B. (1997). Le général de Gaulle et la francophonie. *Politique et Sociétés*, 16(1), 61–74. <https://doi.org/10.7202/040049ar>

Article abstract

This article attempts to analyze the attitude of General de Gaulle vis-à-vis the Francophonie. The first section focuses on the bilateral relations between France and other countries of the Francophonie (especially Africa and Algeria). The second section concentrates on de Gaulle's confidence in bilateral relations translated into his belief that institutions were unnecessary to ensure the survival of the Francophonie. Finally, while no one can deny de Gaulle's manifest cynicism toward the political development of the Francophonie, he remains, indirectly, one of the most important artisans of the Francophonie movement.

LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET LA FRANCOPHONIE*

Valérie-Barbara Rosoux

Fonds national de la recherche scientifique

« Nous marchons vers un rayonnement plus grand de la France dans le monde. (...) Il n'y a pas eu d'époque depuis bien longtemps, où la France fut aussi considérée, respectée, écoutée, qu'elle l'est aujourd'hui dans l'univers. » Charles de Gaulle¹

Tout en de Gaulle semble lié à la France qu'il aime, vénère et sert filialement. Il nous donne la clef de ses sentiments et de ses actions dans les premières lignes, justement célèbres des *Mémoires de guerre*². La dévotion du général envers son pays va jusqu'à lui faire voir dans la nation la personnification de la vertu et de la perfection. Quand de Gaulle écrit que la France ne se conçoit « qu'au premier rang », qu' « il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde »³, il ne semble pas qu'il ait l'ambition chimérique de vouloir ressusciter la puissance française des siècles passés, ni d'égaliser les deux superpuissances. Son

* Je souhaite exprimer ma gratitude pour les commentaires faits par les évaluateurs de la Revue.

¹ Discours prononcé à Cherbourg, le 6 juillet 1960, cité dans *Extraits pour l'avenir*, Paris, Plon, 1973, p. 287.

² « Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires (...) Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans la grandeur (...) » Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, I, *L'Appel*, Paris, Plon, 1954, p. 1.

³ Charles de Gaulle, cité dans *Extraits pour l'avenir*, *op. cit.*, p. 29.

Valérie-Barbara Rosoux, Université catholique de Louvain, Unité des relations internationales, Collège Jacques Leclercq, 1/8, Place Montesquieu, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Adresse électronique : vdv170@ucl.ac.be

appréciation des rapports de force est éminemment réaliste : il sait que la France est reléguée au niveau des puissances moyennes. Toutefois, la place dans le monde n'est pas une question de fatalité. Il conjugue volontiers la dialectique de la réalité et de la volonté pour justifier le premier rang et la position bien spécifique qu'il revendique pour la France.

Dans cette perspective, la France est appelée à jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale, non plus par sa taille, l'importance de sa population ou sa force militaire, mais par les valeurs qu'elle a incarnées au cours de son histoire. La grandeur française réside donc non pas tant dans sa force économique que dans sa force morale. La France est investie d'une mission: rester fidèle à elle-même en incarnant les idéaux de liberté, de dignité et de promotion humaine⁴. La France a pour rôle d'exercer une sorte de magistrature morale, éclairant le monde par l'universalisme de sa culture. En d'autres termes, considérant que, par sa géographie, elle occupe une position stratégique; estimant que, par son histoire, elle a une mission à remplir; croyant que, par sa vocation, elle est un champion de la cause humaine, la France gaullienne revendique haut et fort le privilège de conduire le combat des peuples pour leur sécurité et leur progrès.

Ces objectifs nous semblent primordiaux parce qu'ils déterminent la hiérarchie des priorités de la pensée et de l'action gaulliennes, en particulier la primauté absolue de la politique étrangère, autour de laquelle tout paraît s'ordonner. À cet égard, il est intéressant de souligner que la politique étrangère gaulliste divise le monde en plusieurs cercles concentriques avec, bien entendu, la France au centre. À proximité immédiate se trouve l'Europe, et, au-delà, le cercle de la francophonie, formé par les anciennes colonies françaises et par le Québec et enfin, à la périphérie, divisé entre les deux superpuissances, se tient le reste du monde. À l'évidence, de Gaulle n'a jamais pensé que ses idées pouvaient susciter un intérêt égal dans tous les pays. Il concentre son attention sur les premier et second cercles où il est en mesure de donner à la France une

⁴ Depuis Louis XIV, la culture française s'identifie à la civilisation, le terme civilisation étant entendu dans son aspect le plus noble : France, patrie des droits de l'homme, berceau de la culture et des arts, espace géographique béni des dieux. « France carried forward the ancient idea of civilization into the modern world, not, however, because she has deliberately accepted it, but because it is inherent in her. It is a primary formal category of the French nature. » Ernst R. Curtius, *The Civilization of France: An Introduction*, New York, Vintage books, 1962, p. 9. Voir également A. de Riencourt, « Nationalism in France », in *Orbis*, vol. 4, 1967, p. 1130.

Résumé. Cet article tente d'analyser l'attitude du général de Gaulle vis-à-vis de la francophonie. La première partie se concentre sur les relations bilatérales que la France entretient avec les pays francophones (particulièrement avec l'Afrique noire et l'Algérie). La seconde partie concerne la réserve que de Gaulle manifeste à l'égard de l'institutionnalisation de la francophonie. En effet, de Gaulle ne croit pas à la nécessité de créer des institutions pour faire vivre la francophonie, puisqu'il juge la politique bilatérale comme l'instrument le plus efficace pour établir des liens tout en respectant chacun des États concernés. Finalement, nul ne peut nier qu'en dépit de sa tiédeur et de ses hésitations à l'égard d'une expression politique de la francophonie, de Gaulle fut indirectement l'un des artisans importants de ce mouvement.

Abstract. This article attempts to analyze the attitude of General de Gaulle vis-à-vis the Francophonie. The first section focuses on the bilateral relations between France and other countries of the Francophonie (especially Africa and Algeria). The second section concentrates on de Gaulle's confidence in bilateral relations translated into his belief that institutions were unnecessary to ensure the survival of the Francophonie. Finally, while no one can deny de Gaulle's manifest cynicism toward the political development of the Francophonie, he remains, indirectly, one of the most important artisans of the Francophonie movement.

influence déterminante. C'est donc dans ce contexte que nous tenterons de comprendre l'attitude du général de Gaulle vis-à-vis de la francophonie.

Pour mener à bien notre réflexion, nous nous pencherons d'une part sur l'importance que de Gaulle accorde aux relations bilatérales avec les pays francophones, et d'autre part sur la prudente réserve que le général manifeste à l'égard d'une institutionnalisation de la francophonie.

RELATIONS BILATERALES DE LA FRANCE AVEC LES PAYS FRANCOPHONES

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le général de Gaulle demeure partisan du maintien de l'influence de la France sur les pays de l'Empire français. Le fait colonial incarne en effet un des éléments décisifs de la grandeur de la France. En juin 1940, de Gaulle découvre que la France, défaite et occupée, n'a plus en dehors de l'Hexagone d'autre espace libre pour continuer à lutter et à survivre que l'aire de son Empire⁵. Cependant, il analyse aussi rapidement que

⁵ « Elle (la France) sait, elle sent qu'elle vit toujours d'une vie profonde et forte (...) Elle sait, elle sent que, dans son Empire, des forces puissantes de résistance sont debout pour sauver son honneur ». (Charles de Gaulle, discours prononcé le 24

lucidement les changements révolutionnaires que la guerre provoque dans les mentalités des peuples et dans les relations internationales⁶. La véritable explosion nationaliste lui fait pressentir la fin proche de l'Empire. Peu à peu contraint de favoriser l'autonomie puis l'indépendance des colonies, de mettre un terme à l'histoire commune de l'Algérie et de la France, il reste soucieux de perpétuer l'influence française en Afrique comme en Asie et de la restaurer en Méditerranée:

Après ce qui s'est passé sur le sol de nos possessions africaines et asiatiques, ce serait une gageure que de prétendre y maintenir notre Empire tel qu'il avait été (...). Afin que les peuples dont nous sommes responsables restent demain avec la France, il nous faut prendre l'initiative de transformer en autonomie leur condition de sujets et, en association, des rapports qui, actuellement, ne sont pour eux que dépendance. (...) Cette directive, je l'ai lancée à partir de Brazzaville. À présent, c'est en Indochine et en Afrique du Nord qu'il nous faut d'abord l'appliquer⁷.

Aussi, dès 1964, le premier fondement de la politique extra-européenne du général de Gaulle réside dans la politique de coopération. Cette nouvelle « grande ambition de la France »⁸ reflète donc l'enjeu réel que représentent les pays francophones aux yeux de Charles de Gaulle. Cette politique de coopération s'inscrit, sans surprise, dans la recherche constante d'une « voie française », indépendante des deux grandes puissances. Rejetant explicitement le système bipolaire issu de la guerre froide, il joue habilement sur le registre idéologique du non-alignement auquel adhèrent, par vocation et par nécessité politique et sociale interne, les pays du Tiers monde. Selon de Gaulle, « l'heure est à la croisade auprès des nouveaux États, à l'alliance tactique auprès du tiers-monde »⁹ qui occupe une position stratégique. Pour préciser quelque peu nos propos,

juin 1940 à la radio de Londres, cité dans *Discours et messages*, I, Paris, Plon, 1970, p. 7). Il poursuit: « L'Empire français se lève pour faire la guerre (...). Par la situation géographique et stratégique, par la nombreuse population, par les vastes ressources de ses colonies, il reste à la France de très importants atouts dans cette lutte où se joue son destin » (*Ibid.*, p. 32).

⁶ Dès 1943, il annonce que la France est prête à « organiser dans l'Empire, sur des bases plus larges et plus justes, la collaboration de souveraineté avec le loyalisme des millions d'hommes qu'il a la charge de guider » (*Ibid.*, p. 85).

⁷ Charles de Gaulle, cité dans *Extraits pour l'avenir*, Paris, Plon, 1973, p. 264.

⁸ Charles de Gaulle, *Discours et messages*, IV, *op. cit.*, p. 170.

⁹ Charles Zorbigbe, « De Gaulle et le tiers-monde », dans *Actes du Colloque organisé par l'Université de Nice et l'Institut Charles de Gaulle*, Paris, Pedone, 1984, p. 161.

penchons-nous sur les positions particulières que de Gaulle adopte vis-à-vis de l'Afrique et de l'Algérie.

De Gaulle et l'Afrique noire

En dépit de conceptions mondialistes qui l'incitent à ne pas négliger le Canada, l'Amérique latine, le Moyen-Orient ou l'Extrême-Orient, Charles de Gaulle estime nécessaire que la France continue de demeurer fidèle à ce qu'il considère comme sa vocation africaine¹⁰. Plus de deux cents conventions ou accords bilatéraux sont conclus avec les pays africains; des contacts directs sont établis (visite annuelle de chaque chef d'État à Paris pour rencontrer le président de la V^e République, action du secrétariat général de M. Foccart, voyages ministériels. etc.). En effet, la politique gaulliste en Afrique subsaharienne se révèle cruciale dès le moment où la France tente de conserver, par sa présence sur le continent noir, une chance de continuer à faire figure de grande puissance.

Pour beaucoup d'Africains, le général de Gaulle incarne la politique française de décolonisation. Dans l'opinion publique, c'est peut-être à Brazzaville, en 1944, que la décolonisation commence. Cette conférence reconnaît la citoyenneté à tous les Africains qui, pour la première fois, siègent à l'Assemblée nationale. Ceux-ci interprètent cette étape comme le fer de lance qui pointe vers l'indépendance. Ainsi, malgré le rejet de cette idée par le texte officiel, se développe un mythe puissant parmi les Africains : de Gaulle devient « l'homme de Brazzaville », le « champion de l'homme noir »¹¹.

En outre, la guerre d'Algérie est une circonstance particulière qui ne peut qu'inciter le général à établir une politique de coopération avec l'Afrique noire pour éviter l'ouverture d'un second front. Cette coopération en Afrique francophone est fondée sur la notion de partenariat, bien qu'il s'agisse de partenaires inégaux. Il est évident que la politique de coopération avec l'Afrique noire francophone est menée essentiellement en fonction des intérêts français. Soucieux de stabilité politique, peu assurés quant aux bases sociales de leurs pouvoirs, les partenaires de la France acceptent le maintien durable d'une zone d'influence française. Ils attendent de la coopération

¹⁰ En parlant des peuples africains, de Gaulle affirme dans ses *Mémoires d'espoir*: « Notre vocation millénaire d'influence et d'expansion nous engageait à voir en eux des partenaires privilégiés ». Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Paris, Plon, 1969, p. 43.

¹¹ Dorothy Shipley White, « Le général de Gaulle et l'Afrique noire », *Études gaulliennes*, vol. 1, nos 3-4, 1973, p. 204.

française des transferts d'ordre technique, financier, culturel et militaire, propres à assurer les bases de l'État et la modernisation de leurs sociétés.

Enfin, signalons que deux interprétations diamétralement opposées ont été soutenues concernant cette politique de coopération: d'une part, le *désengagement gaullien* de l'Afrique francophone, selon l'expression de Pierre Banès et, d'autre part, la *préférence africaine*, selon de nombreux collaborateurs du général, notamment Foccart, Burin des Rozières, Plantey. Les tenants de la première interprétation s'appuient sur les chiffres de l'aide publique qui, de 1959 à 1969, passe de 1,5 % à 0,5 % du PNB (Dom-Tom inclus), tandis que les crédits à la coopération, de 1,13 % du budget en 1964 tombent à 0,71 % en 1969¹². Cependant, nous nous rallions plus volontiers à la thèse d'une vocation africaine préférée à un universalisme tiers-mondiste plus diffus.

Après avoir souligné combien la coopération française en Afrique noire francophone est liée au processus pacifique de décolonisation, abordons la coopération franco-algérienne qui, *a contrario*, est une tentative pour restaurer et pour maintenir des liens après la déchirure de la guerre.

De Gaulle et l'Algérie indépendante

Pour Charles de Gaulle, il est fondamental que le bassin méditerranéen ne soit pas utilisé par les États-Unis, l'Union soviétique ou la Chine pour s'y livrer à une lutte d'influence. Les États arabes, de l'Afrique du Nord au Proche-Orient y occupent une place de choix, se situant sur l'axe Nord-Sud des relations extérieures de la France et étant géographiquement si proches de la France. Nous comprenons dès lors pourquoi de Gaulle souhaite coopérer intimement avec Alger.

L'Algérie bénéficie en effet d'un traitement privilégié par rapport aux autres pays du Tiers monde, et ce, sur deux plans bien déterminés. En ce qui concerne l'aide entre 1962 et 1969, elle parvient à capter, en moyenne et par an, 22 % de l'ensemble des crédits publics et privés destinés aux pays de l'hémisphère Sud, et 76 % par rapport aux autres États maghrébins. Sur le plan des relations quotidiennes, la politique de coopération avec Alger se

¹² Chiffres cités par Jean-Claude Gautron, « La politique d'aide et de coopération de la France en Afrique francophone », dans *De Gaulle en son siècle*, VI, Paris, Plon, 1991, p. 267.

caractérisé par la patience et l'indulgence, peu observées à l'égard des autres pays du Maghreb¹³.

Ce traitement privilégié résulte d'un engagement de la France¹⁴, mais aussi et surtout des intérêts que l'Algérie présente aux yeux du général: intérêts sur le plan international, militaire, économique et culturel. La France entend éviter que l'Algérie ne bascule dans le camp soviétique et ne s'oppose dès lors systématiquement à l'influence française en Afrique. De Gaulle souhaite conserver les sites sahariens -au moins pendant le temps nécessaire à l'expérimentation de la force de frappe atomique- et contrôler l'exploitation du pétrole saharien, découvert et financé, pour l'essentiel, par des sociétés françaises. Enfin, il désire maintenir l'influence culturelle française en Algérie grâce à une coopération intellectuelle fondée sur le concours d'enseignants français.

Au-delà de ces objectifs, de Gaulle entend affirmer au monde entier la réalité de la décolonisation française et démontrer la portée de sa nouvelle politique de coopération. L'Algérie, qui se veut elle-même la porte ouverte sur le Tiers monde, incarne d'une certaine manière la vitrine de cette politique de coopération. La France manifeste, par une politique généreuse, son ambition d'ouverture au Tiers monde et de réconciliation avec le monde arabo-musulman. C'est certainement dans ce contexte qu'il convient de replacer l'attitude gaullienne à l'égard d'Israël et du conflit israélo-arabe¹⁵.

Notons que cette entreprise de coopération dépasse le cadre des pays de l'Afrique noire ou des nations arabes. De Gaulle entend, malgré le souvenir d'Indochine, que la France maintienne une présence en Asie. Dès 1962, de Gaulle accorde son soutien au Cambodge, vitrine française dans le Sud-Est asiatique. Il approuve la politique de neutralité du prince Sihanouk, qui permet d'éviter la guerre civile et surtout les interventions étrangères. En 1966, il se rend en visite à Phnom Penh et prononce l'un de ses discours les plus fameux, dénonçant la politique américaine au Vietnam¹⁶. Nous

¹³ Chiffres cités par Bouhout El Mellouki Riffi, « De Gaulle et le Maghreb », dans *De Gaulle en son siècle, IV, op. cit.*, p. 232.

¹⁴ La politique française vis-à-vis de l'Algérie vise, dans une certaine mesure, à l'application des accords d'Évian. Par ceux-ci, la France s'engage à soutenir la construction d'une Algérie qui garantirait à la fois le respect de certains intérêts matériels de la France, la protection des Européens et la coopération entre les communautés.

¹⁵ En affirmant, le 27 novembre 1967, que le règlement du conflit israélo-arabe « doit avoir pour base l'évacuation des territoires qui ont été pris par la force » et en précisant que « Jérusalem doit recevoir un statut international », de Gaulle inaugure une ère de coopération privilégiée avec les pays musulmans. (Charles de Gaulle, *Discours et messages, IV*, Paris, Plon, 1970, p. 234).

¹⁶ Voir Charles de Gaulle, *Discours et messages, V, op. cit.*, p. 76-77.

savons, enfin, avec quel éclat il assure le rayonnement de la France jusqu'au Québec. En 1965, Paris accueille le premier ministre québécois Lesage et des ententes directes entre le Québec et la France sont signées. En outre, signalons que par delà le coup de tonnerre du « Vive le Québec libre »¹⁷ lancé par le général du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1967, il insiste à plusieurs reprises sur la libre conduite de ce peuple français du Canada.

LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET L'INSTITUTIONNALISATION DE LA FRANCOPHONIE

De Gaulle, tous ses collaborateurs semblent formels sur ce point, est profondément convaincu de l'originalité et de l'importance du fait francophone. Il est sans aucun doute persuadé de l'utilité d'une communauté francophone organisée et solidaire. Mais force est de constater pourtant qu'il n'a pas voulu contribuer à l'institutionnalisation de la francophonie. Alors que maints facteurs font de lui l'homme le plus apte à établir cette communauté francophone, il manifeste une réserve et un scepticisme apparemment incompatibles avec la certaine idée de la France qu'il incarne. Efforçons-nous dès à présent d'expliquer, de nuancer et de comprendre ce jugement à première vue paradoxal.

Selon certains auteurs, ce paradoxe réside dans la confusion entre l'attitude privée et l'attitude officielle adoptées par de Gaulle¹⁸. Si celui-ci n'est certes pas un protagoniste ni un tenant de la francophonie lorsque celle-ci suppose une participation officielle et un engagement formel des États, il encourage presque chaleureusement la francophonie non gouvernementale¹⁹.

En effet, de Gaulle marque clairement son intérêt lorsqu'il reçoit personnellement et à diverses reprises les dirigeants de certaines organisations non gouvernementales francophones. En 1963, il accueille le bureau de l'AUPELF. En 1967, il reçoit à Versailles le congrès de fondation de l'Association internationale des parlementaires de langue française. En outre, nul ne peut nier que

¹⁷ *Ibid.*, p. 238.

¹⁸ Voir à cet égard Jean-Marc Léger, « De Gaulle et la francophonie », dans *De Gaulle en son siècle, VII, op. cit.*, p. 254-257 ainsi que Christian Philip, « Le général de Gaulle et l'institutionnalisation de la francophonie », *Études gaulliennes*, tome 7, no 26, p. 27-39.

¹⁹ Rappelons que les premières associations placées sous le signe de la « francophonie » se créent dès le début des années 1950. Citons l'Association internationale des journalistes de langue française (1952), l'Union culturelle française (1953), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) (1961), etc..

l'expansion de ces organisations francophones, dans les années 1960, résulte pour une large part de la politique du fondateur de V^e République. La stabilité due aux nouvelles institutions, la confiance rendue au pays, le prestige personnel immense du général, confèrent à la France un net regain d'autorité morale et politique dans les relations internationales et, *ipso facto*, assurent un véritable rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde. Nous savons combien la politique gaulliste de coopération favorise, de manière indirecte, l'affirmation et le développement de l'idée francophone. Comment envisager l'Entente francophone sinon à partir d'une France forte, crédible et donc influente?

Mais si de Gaulle appuie indirectement le mouvement francophone, nous ne pouvons négliger ses réserves et parfois même ses refus, en ce qui concerne l'institutionnalisation de la francophonie. Abordons cette réflexion à partir de trois interrogations fondamentales : quelles ont été les initiatives prises dans les années 1960 pour institutionnaliser la francophonie? Quelles ont été les réactions de Charles de Gaulle à leur égard? quelles sont les raisons de cette attitude ?

Initiatives visant l'institutionnalisation de la francophonie

Les premières démarches tendant à traduire dans l'ordre politique la notion de francophonie remontent au début des années 1960. Dès 1962, le président Senghor propose de compléter les accords bilatéraux conclus avec la France par des liens multilatéraux permettant la constitution d'un commonwealth à la française. Mû par la crainte d'une « balkanisation » de l'Afrique et par la volonté de maintenir des liens privilégiés avec l'ancienne métropole, le président du Sénégal suggère tour à tour la création d'un parlement francophone, la constitution d'un secrétariat général, la réunion périodique de certains ministres. À l'instar de Senghor, le président Bourguiba fait pression sur les chefs d'États africains pour qu'ils s'engagent dans un mouvement francophone.

D'autres personnalités telles que le président Philibert Tsiranana, le prince Norodom Sihanouk, le ministre de l'Éducation du Québec, Paul Gérin-Lajoie, le ministre belge de la Culture, Paul de Stextre, souhaitent publiquement la naissance d'une entente internationale francophone. Mais le premier projet d'ensemble, solidement structuré et propre à créer une véritable communauté francophone date de 1966. C'est au cours du sommet de l'OCAM²⁰, réuni à Tananarive en juin 1966, que le président Senghor propose des rencontres

²⁰

Organisation commune africaine et malgache.

périodiques des ministres de l'Éducation et la création d'un conseil africain de l'enseignement supérieur comprenant les États de l'OCAM, les autres États francophones intéressés et naturellement la France. Il préconise également des réunions interparlementaires pour étudier toutes les possibilités d'union, et propose enfin la création d'un secrétariat général à Paris. Le 19 décembre 1966, à la suite de maintes démarches dans le but de concrétiser ces propositions, Senghor présente le projet devant l'opinion publique, par l'intermédiaire de la télévision française. Mais très vite, les négociations s'enlisent...

Réserve du général de Gaulle

En 1966, Jean Charbonnel, secrétaire d'État chargé de la coopération, assure à deux reprises que le gouvernement français suit avec une grande attention les premiers pas de la francophonie. De Gaulle, quant à lui, demeure tout à fait muet devant les propositions émises par l'OCAM. Recevant au lendemain de ce sommet²¹ plusieurs chefs d'État présents à Tananarive, il ne s'exprime nullement sur les propositions lancées. Il manifeste, au contraire, maintes réserves lors de rencontres avec le président Senghor, en juillet 1966, ainsi qu'avec Diiori Hamani en septembre de la même année.

C'est M. de Broglie, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui paraît le plus explicite en la matière:

Depuis quelque temps, les appels à la naissance d'une communauté culturelle des peuples francophones se sont multipliés, venus d'États étrangers. Plus que tout autre, le gouvernement français ne saurait être que sensible à ce phénomène, extérieur à lui, et dès lors, pour lui, profondément émouvant. Plus que tout autre aussi, le gouvernement français, pour des raisons évidentes, se sent tenu à une nécessaire réserve. (...) La France suit leurs efforts dans le désir de les aider, et dans celui de participer, et reconnaît à cette entreprise fondamentalement culturelle une valeur susceptible de dépasser un jour le seul niveau de la défense de la langue et la propagation des connaissances. (...) Prudence, empirisme, continuité, telles sont, nous semble-t-il, les vertus cardinales de cette matière, qui doit être sans cesse collectivement méditée. (...) Nous considérons qu'une communauté de langue et de culture française a une raison d'être, souhaitable pour tous. Nous considérons enfin que ses prolongements possibles méritent notre attention (...)²²

²¹ Palais de l'Élysée, le 9 juillet 1966.

²² Communication de l'Académie diplomatique internationale, le 8 novembre 1966, citée par Christian Philip, *op. cit.*, p. 34-35.

Ces quelques lignes suffisent à démontrer le très net retrait de la France à l'égard de la création éventuelle d'une communauté politique. Le silence et l'attentisme du général déçoivent, voire désenchantent profondément les principaux leaders de ce mouvement. En effet, si de Gaulle admet la participation de la France à la première conférence de Niamey, en février 1969, s'il accueille favorablement la perspective d'une institution autonome -l'Agence de coopération culturelle et technique-, c'est certainement parce que les compétences de celle-ci sont limitées au seul domaine culturel.

Raisons de la réserve gaullienne

Il semble que de Gaulle craigne, avant tout, qu'en marquant ouvertement son intérêt pour le projet francophone, la France ne prête flanc à des accusations d'hégémonie, de récupération, de néo-colonialisme ou même d'impérialisme culturel. La décolonisation est, nous le savons, en grande partie l'œuvre de Charles de Gaulle. Dans une telle perspective, il serait bien évidemment très habile de chercher à rétablir, quelques mois à peine après cette étape fondamentale, des liens institutionnels étroits avec les anciennes colonies françaises. Comment éviter l'interprétation d'une telle politique comme une preuve que la France n'a pas *in fine* réellement renoncé à ses ambitions coloniales ?

De fait, cet argument est avancé tant par certains milieux de la gauche française que par certains partenaires européens ou encore par quelques États francophones eux-mêmes. En réalité, l'idée d'une institutionnalisation de la francophonie ne rencontre pas l'adhésion de tous les pays francophones (l'Algérie, la Mauritanie, le Maroc ou le Congo sont réservés voire résolument opposés à ce projet). Sekou Touré, par exemple, porte un jugement sévère sur la francophonie qu'il assimile à une « tentative de trahison des intérêts africains », à un maintien de la colonisation, à une « procédure qui consiste à accorder l'indépendance d'une main pour mieux l'enlever de l'autre »²³. Quant aux pays francophones non africains, ils demeurent silencieux, à l'exception du Canada-Québec. Ces absents de la francophonie craignent en effet de compromettre certaines relations internationales, à caractère plus régional, établies avec d'autres pays, tout à fait extérieurs au monde francophone. Si, en ne mettant l'accent que sur le seul aspect culturel, différentes oppositions se font jour, nul ne peut s'étonner de la réserve française. Pour de Gaulle, il

²³

Ibid., p. 37.

est évident que l'échec de ce type d'action ne pourrait finalement que porter atteinte à la notion même de francophonie.

En outre, il nous faut mentionner un élément fondamental dans l'action et la pensée de Charles de Gaulle : le refus de toute remise en cause de l'image de la France. Or il semble évident qu'une France activement engagée dans ce processus ne pourrait éviter de prendre parti dans les conflits interafricains, dans les questions canado-québécoises ou pourquoi pas même dans celles qui pourraient survenir en Belgique, et *ipso facto* de soulever de nombreuses critiques. Il nous suffit de rappeler combien de Gaulle, tout au long de son œuvre, met en exergue la grandeur de la France, présentée comme particulièrement attentive au respect de principes tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la non-intervention dans les affaires intérieures d'un État. Comment s'engager dans une institutionnalisation francophone sans revenir sur ces deux axes principaux de sa politique étrangère ?

De la même manière, songeons à toute l'importance que de Gaulle accorde au thème de l'indépendance. Selon ses termes, « le fait capital de ces dernières années, c'est que nous avons résisté aux sirènes de l'abandon et choisi l'indépendance (...) Si grand que soit le verre que l'on nous tend du dehors, nous préférons boire dans le nôtre, tout en trinquant aux alentours »²⁴. Le refus passionné de toute allégeance constitue, en quelque sorte, la raison même du gaullisme depuis l'épisode du 18 juin. En acceptant l'armistice, le gouvernement du maréchal Pétain s'est non seulement avili, mais il a surtout perdu, pour de Gaulle, toute légitimité. Comment ne pas rappeler, dans la même perspective, le refus intransigeant qu'il oppose à toute injonction des Anglo-saxons, son obstination à critiquer tout alignement à l'un des deux blocs, son opposition inébranlable à la politique dite de Yalta, son rejet du projet d'une armée européenne placée sous un commandement international, son hostilité à l'égard de l'organisation militaire de l'Alliance atlantique, son refus de la supranationalité qui aurait conduit à l'Europe de technocrates apatrides? Comment dès lors s'étonner de sa méfiance vis-à-vis d'une

²⁴ Charles de Gaulle, Discours du 28 septembre 1963, cité dans *Extraits pour l'avenir, op.cit.*, p. 181. À ce titre, les propos d'Edgar Faure sur l'indépendance ne font que conforter l'interprétation gaullienne de cette notion: « La position des superpuissances comporte des éléments intrinsèques de partialité; d'abord en raison de leur puissance même, ensuite, en raison de leurs antagonismes. C'est ici que l'indépendance d'un État intermédiaire comme le nôtre, prend toute sa valeur par le fait même que nous sommes placés en dehors de la lutte pour la domination. N'étant ni assez forts pour être dominateurs, ni assez faibles pour être dominés, nous sommes dans les conditions de l'impartialité, ce qui ne veut pas dire, évidemment, de l'infailibilité. » Edgar Faure, *Prévoir le présent*, Paris, Gallimard, 1966, p. 24-26.

formule multilatérale, telle que suggérée par le président Senghor? C'est dans ce contexte qu'il convient de relire les paroles prononcées par le général de Gaulle lors d'une conférence de presse tenue à l'Élysée, le 9 septembre 1965 :

L'indépendance ainsi recouvrée permet à la France de devenir, en dépit des idéologies et des hégémonies des colosses (...), un champion de la coopération (...). Or la France est, par excellence, qualifiée pour agir dans ce sens-là (...) Elle l'est par le fait qu'elle s'est dégagée de toutes les emprises coloniales qu'elle exerçait sur d'autres peuples. Elle l'est, enfin, parce qu'elle apparaît comme une nation aux mains libres dont aucune pression du dehors ne détermine la politique²⁵.

En réalité, il semble que de Gaulle ne croit pas à la nécessité de créer de nouvelles institutions pour faire vivre la francophonie, puisqu'il juge la politique bilatérale comme l'instrument le plus efficace pour établir des liens tout en respectant l'indépendance de chacun des États concernés. De fait, si l'impératif d'indépendance exclut toute idée de subordination, d'intégration d'un État à un autre, il n'empêche nullement la recherche d'une politique d'amitié entre les peuples. En ce sens, le nationalisme gaulliste ne peut être perçu comme agressif ou autarcique.

Le dernier élément que nous voudrions mettre en exergue est la déception du général lors des échecs de l'Union française et de la Communauté. En effet, c'est à deux reprises que la France tente de nouer des liens institutionnels avec ses territoires d'outre-mer. Dès que de Gaulle pressent l'éclatement inévitable de l'Empire, celui-ci entreprend de faire évoluer la conception de l'Empire vers une forme plus libérale, plus viable. La conférence de Brazzaville, réunie à cette fin, est invitée à réaliser la « communauté et Union française » en guidant les millions d'hommes de l'Empire sur « la route des temps nouveaux »²⁶. À la suite du référendum de 1958, de Gaulle relance l'idée de « Communauté franco-africaine », mais toujours en vain. Il ne fait dès lors guère de doutes que de Gaulle, éminemment réaliste²⁷, entretient le plus grand scepticisme, voire une certaine méfiance,

²⁵ Charles de Gaulle, cité dans *Extraits pour l'avenir*, op. cit., p. 273.

²⁶ Charles de Gaulle, *Discours et messages, I*, op. cit., p. 372-373.

²⁷ Il paraît difficile de comprendre la politique du général sans tenir compte de cette « doctrine des circonstances » à laquelle il fait maintes fois allusion: « Les principes n'ont de valeur que par la façon dont ils sont adaptés aux circonstances » (Charles de Gaulle, « La doctrine a priori ou la doctrine des circonstances », *Revue militaire française*, 1^{er} mars 1925, p. 306.

envers toute proposition de construction d'un ensemble francophone, venant si tôt après l'effondrement de la Communauté.

Au terme de notre réflexion, nous ne pouvons nier que de Gaulle ne fut pas un zélateur bruyant de l'expression politique de la francophonie. Son apparente tiédeur, ses hésitations face à cette entreprise demeurent à l'heure actuelle un sujet d'étonnement pour plusieurs. Mais il est primordial de reconnaître toutefois qu'en dépit de son attitude à l'égard d'une expression politique de la francophonie, de Gaulle fut indirectement l'un des artisans importants de la francophonie.

En effet, nul ne peut douter de l'acharnement du général de Gaulle à l'idée même de francophonie. Comment pouvait-il ne pas apprécier un élément si décisif en ce qui concerne l'influence de la France dans le monde ? Le caractère prioritaire de sa politique africaine et les actions menées à l'égard du Québec nous paraissent être des preuves irréfutables de cette intime conviction. Son charisme, son poids personnel dans les relations internationales - le fait avant tout qu'il ait prouvé la possibilité d'agir sur les événements sans pour autant s'inscrire dans l'orbite de l'un des deux grands - n'ont pu que favoriser le développement de la francophonie.